

AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES

SSIAP 1



LE MÉTIER

L'agent de sécurité incendie assure la prévention et la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

Ces missions sont :

- L'entretien des installations de lutte contre l'incendie
- La gestion des alarmes incendie
- Le pilotage des processus d'évacuation des personnes lors d'un incident
- L'accueil et le guidage des services de secours
- La gestion des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) ainsi que l'exploitation des PC de sécurité incendie.
- L'application des gestes de premiers secours.

LIEUX ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier offre des possibilités d'intervention dans de nombreux environnements de travail :

- Sites industriels, logistiques, commerciaux ou tertiaires ouverts ou non au public
- Société de gardiennage, grande distribution
- Espaces administratifs ou équipements collectifs
- Etablissements recevant du public
- Immeubles de grande hauteur

Dans cette profession l'amplitude horaire varie en fonction de l'activité de l'entreprise ou de la collectivité. Le travail de nuit et de week-end est courant.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du SST ou PSE 1 en cours de validité ou PSC1 en cours de validité (possibilité de le passer dans le cursus de formation)
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié et être déclaré APTE
- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Diplôme

Diplôme d'agent de la sécurité et assistance à personnes SSIAP1

Durée

Durée : 3 semaines + 1 jours d'examen

Conditions tarifaires

Formation éligible au CPF ou sur devis pour les autres publics

Public

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- CSP, CPF, devis

Admission

Inscription par mail avec CV et lettre de motivation à ppillot@fondationcos.org



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION | BILANS DE COMPÉTENCES | ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE


COS
FONDATION COS
ALEXANDRE GLASBERG



COS CRPF Nanteau-sur-Lunain
ppillot@fondationcos.org
01 64 45 18 03
2, rue des Arches - 77710 Nanteau-sur-Lunain

PROGRAMME SSIAP 1

Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu

Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

Installations techniques

- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

Rôles et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

Évaluation de la formation

Épreuve écrite : QCM de 30 questions DURÉE 30 min

Épreuve pratique : Ronde avec anomalies et sinistre DURÉE 15 min / stagiaire

EVALUATIONS

Des évaluations formatives sont organisées tout au long du parcours de formation. Elles peuvent prendre la forme de tests de connaissances et/ou de mises en situations professionnelles reconstituées.

CERTIFICATION

Les modalités de certification sont disponibles : RS5641

